

La gestion agro-pastorale des Basses Plaines de l'Aude (Hérault & Aude)



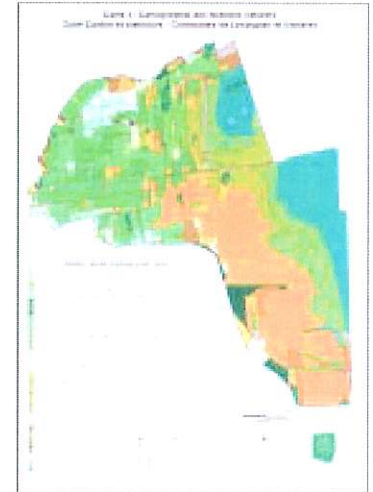
Dans le cadre du Plan de gestion des zones humides de l'embouchure de l'Aude piloté par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude, le CEN L-R a poursuivi son action sur la gestion des prairies humides et le partage de l'espace agropastoral des 5 communes concernées : Lespignan, Vendres et Nissan-lez-Ensérune (34), Fleury d'Aude et Salles d'Aude (11).

Les expérimentations sur *Lippia canescens*, plante envahissante des prés salés de la Basse Plaine, ont fait l'objet d'un premier suivi. Au vu de premiers résultats, il a été décidé d'appliquer ces interventions à l'échelle des parcelles du domaine départemental de la Plaine à Nissan.

Par ailleurs, les négociations sur les marges de l'étang de Vendres exploitées par un manadier ont abouti à la mise en place d'un calendrier de pâturage tenant compte des enjeux environnementaux et des contraintes techniques de l'activité pastorale. La contractualisation d'un contrat d'agriculture durable et la convention d'usage avec le CELRL, auxquels le CEN L-R a apporté son expertise technique et scientifique, doivent permettre de concilier la conservation du patrimoine naturel et la stabilité socio-économique de l'exploitation.

Sur la plaine de Lespignan, un nouvel éleveur ovin exploite désormais seul les prés. Etant disposé à respecter le cahier des charges établi par le CEN L-R, une convention sur 6 ans pour l'usage agropastoral des terrains du CEN L-R et de ceux de la commune est en cours de signature. Par ailleurs, la venue de cet éleveur relance les négociations avec les associations de propriétaires.

Parallèlement, dans l'optique d'un projet de redéploiement de l'activité agropastorale entre la Basse Plaine et les Basses Corbières, le CEN L-R a réalisé la cartographie des habitats naturels ainsi qu'une analyse de l'évolution des formations végétales des zones de parcours communal de Villesèque-des-Corbières. Cela a permis de donner des premières indications sur la complémentarité de ces deux territoires en termes de gestion pastorale pour la conservation d'habitats d'intérêt communautaire.



Appui aux diagnostics écologiques et à la gestion agro-environnementale de zones humides du Conservatoire du Littoral (CELRL)



Le CEN L-R a signé en fin 2003 une convention avec le CELRL en vue notamment d'apporter un soutien technique et scientifique relatif à l'inventaire du patrimoine naturel et aux préconisations de gestion des milieux naturels sur ses propriétés. Quatre sites remarquables où le CELRL souhaite maintenir ou réintroduire des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ont été choisis pour initier cette démarche : Domaine de Frescati dans l'Aude, Etang de Vendres, Prés du Baugé et Tartuguière dans l'Hérault.

L'action se déroule sur au moins deux ans. L'objectif de la convention, signée pour une durée de cinq ans, est de pouvoir travailler chaque année sur de nouveaux sites, tout en suivant l'impact des mesures prises sur les terrains ayant déjà fait l'objet d'expertise et de cahier des charges d'exploitation.

En 2005, les diagnostics écologiques ont été complétés et les cahiers des charges d'exploitation affinés. Sur l'étang de Vendres, la démarche a abouti à la signature par un exploitant d'un Contrat d'Agriculture Durable en lien avec la conservation de milieux remarquables (voir chapitre : La gestion agro-pastorale des Basses Plaines de l'Aude).



Site des Prés du Baugé